

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-775277

W2755



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 09633

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BAHRI MOHAMED

Date de naissance :

10 - 11 - 1970

Adresse :

392 LOTISSEMENT EL KUFIR
SIDI MAAROUF CASA

Tél. : 0665307725

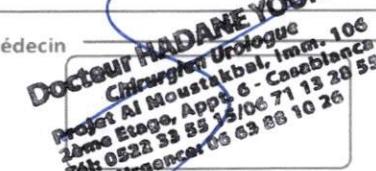
Total des frais engagés

Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

08/03/2023

Nom et prénom du malade :

BAHRI MOHAMED

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

SBM obstru

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

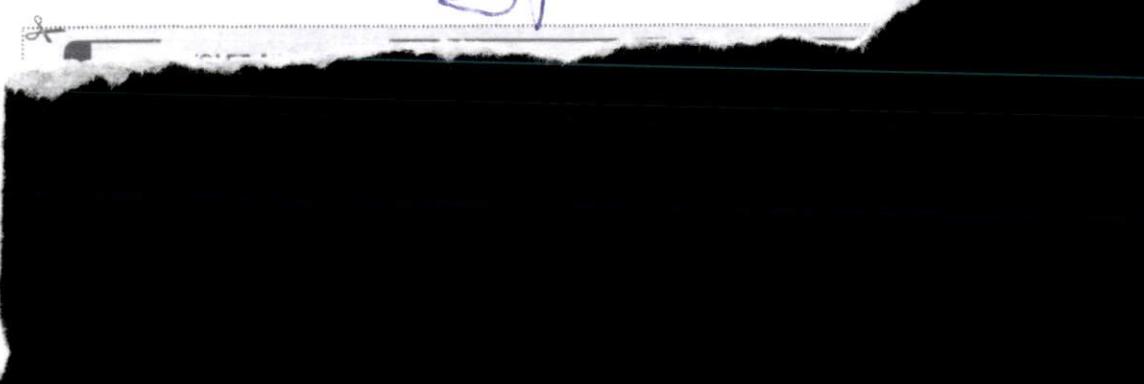
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 08/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

BAHRI





08/03/2023

Casablanca Le :

IDENTIFIANT FISCAL : 14409618

PATENTE : 36145250

ICE : 001712517000001

PATIENT(E) : BAHRI MOHAMED

FACTURE

ACTS : CONSULTATION + ECHOGRAPHIE URINAIRE

HONORAIRES : 500.00 DH

DETAILS DE LA FACTURE :

- Consultation spécialisée : 300' dhs
- Echographie urinaire : 200 dhs

MODE DE REGLEMENT :

CHEQUE

ESPECE

CACHET DU MEDECIN

Docteur HADANE YOUNES
Chirurgien Urologue
Projet Al Moustakbal, Imm. 106
2ème Etage, Appt. 6 - Casablanca
Tél: 0522 33 55 15 / 0671 13 28 55
Urgences 06 63 88 10 26



Casablanca Le : 08/03/93

Mr

BAHRI Mohamed



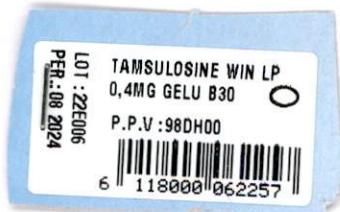
TAMSULOSINE WIN : 0,4 mg

af

1 Copie le 8ini - 01 mai

CSA, Tel: 0522 33 55 15
Sidi Maarouf - Casablanca
Nouvel Hôpital EL GAGHLI
MÉDECINE SIDI MAAROUF

Docteur HADANE YOUNES
Chirurgien Urologue
Projet Al Moustakbal, Imm. 106
2ème Etage, Appt. 6 - Casablanca
Tél: 0522 33 55 15/06 71 13 28 55
Urgences 05 06 88 10 26





Casablanca Le 08/03/2023.....

PATIENT (E) : BAHRI MOHAMED
AGE : 52 ANS



ECHOGRAPHIE URINAIRE

INDICATION : SBAU OBSTRUCTIFS

RÉSULTATS :

- Rein droit en place, de taille normale, bien différencié et de contours réguliers sans dilatation des cavités excrétrices.
- Rein gauche en place, de taille normale, bien différencié et de contours réguliers sans dilatation des cavités excrétrices.
- La vessie est en réplétion satisfaisante, à paroi fine et à contenu transonore.
- Prostate de volume normal pour l'âge et d'échostructure homogène
- RPM non significatif.

AU TOTAL : (dans les limites de cet examen)

Echographie rénale et vésico-prostatique normale

DOCTEUR HADANE YOUNES
Chirurgien Urologue
Projet Al Moussâkhal, Immeuble 106
2ème Etage, Abdet Sidi Maârouf
Tél: 0522 33 55 15/06 71 13 28 59
Urgence: 06 63 88 10 26